

# Prolongation des aides à l'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation jusqu'au 31 décembre 2010

> Dans le cadre du plan emploi jeunes, des aides exceptionnelles ont été mises en place pour aider les entreprises à conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec des jeunes de moins de 26 ans entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010. Le 30 juillet 2010 un décret prolonge **ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2010**. Ces mesures apportent un soutien dans le cadre d'embauches en alternance.

## Rappel de ces mesures :

- Le « **Zéro charge apprenti** », aide qui annule le coût des cotisations sociales versées pour les apprentis embauchés (entre le 24 avril 2009 et le 31 décembre 2010) par les employeurs de 11 salariés et plus.
  - Une prime de **1 800 euros** pour toute embauche d'apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés, pendant la période du 24 avril 2009 au 31 décembre 2010.
  - Une prime de **1 000 euros** pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation réalisée entre le 24 avril 2009 et le 31 décembre 2010.
- Prime portée à **2 000 euros** lorsque le jeune n'a pas le niveau bac.

## Préparer l'avenir et vous placer dès à présent dans un contexte de sortie de crise et de reprise

> **En formant** les jeunes à ses propres métiers, l'entreprise développe les compétences dont elle aura besoin pour s'adapter aux exigences d'une reprise économique.

> **Elle anticipe** le recrutement de collaborateurs formés et rapidement opérationnels.

## Gérer dès aujourd'hui une future pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs

> L'alternance permet d'assurer l'avenir de l'entreprise en anticipant les départs à la retraite par le recrutement de nouveaux collaborateurs.

> L'entreprise parie sur la jeunesse et l'expérience, les jeunes en formation par l'alternance ont un double objectif et une double motivation : obtenir un diplôme ou une qualification et trouver un emploi.

## Pour toutes informations complémentaires sur l'alternance.

**Contact :** Valentine Houdet  
Tél. : 02 40 20 11 80 - 06 83 38 09 21  
vhoudet@medef-paysdelaloire.fr

Renseignez-vous ou formulez votre offre de contrats en alternance sur :

[www.misesurlavenir.com](http://www.misesurlavenir.com)

